

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le vendredi 26 mars à 9h30, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Gamaches, sous la présidence de M. PECQUERY.
- Changement de locaux pour l'EPTB Bresle	Etaient présents ce jour : MM. BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, JACOB, MAQUET, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL (pouvoir à M. Pecquery), MM. AUBRY, LOIN, JUMEL, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Changement de locaux pour l'Institution</u> M. PECQUERY indique que lors du Conseil d'administration de la maison de retraite d'Aumale (janvier 2010), la demande de prolonger le délai de mise à disposition des locaux en faveur de la mairie d'Aumale a été refusée. Ce délai court donc jusqu'en 2016. Sur cette base et sans cette lisibilité, il est difficile d'envisager des travaux pour l'Institution dont l'échéancier de remboursement pourrait courir jusqu'en 2015.
8 février 2010	De récentes discussions avec la mairie d'Aumale laissent également présager que les travaux dans l'aile gauche ne sont plus à l'ordre du jour, d'où un retour au point de départ.
NOMBRE DE DELEGUES :	Ces incertitudes et ces revirements de situation pénalisent l'Institution dans la mise en œuvre de sa politique ; il est nécessaire de trouver rapidement une solution, un accueil de nouveaux salariés n'est, à ce jour et dans les conditions actuelles, pas envisageable.
En exercice	14
Présents	8
Votants	9
	M. DUHAMEL explique qu'il convient d'attendre quelques semaines et les élections du nouveau maire d'Aumale. Dès lors, il faudra prendre rendez-vous avec ce dernier pour aborder le cas précis des locaux (travaux?,...) et de leur localisation. <i>Le Conseil d'administration donne son accord pour qu'une rencontre avec le nouveau maire soit envisagée le plus rapidement possible et qu'une solution soit arrêtée. Il autorise le Président à mener les négociations avec le futur maire d'Aumale et à arrêter une solution de relogement (avec travaux éventuels) qui satisfasse aux intérêts de l'Institution.</i> <i>Le budget 2010 (chapitre 62/6287) de l'Institution tient compte du remboursement d'une partie des éventuels travaux qui pourraient être faits au bénéfice de l'Institution dans le cadre d'un changement de ses locaux.</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY